Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – SOUTIEN AUX FORMATIONS BAFA ET BAFD 2026/2030

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme DUIC

Conformément à l'arrêté programme du 3 octobre 2001, les Caf contribuent par leur action sociale au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

L'ambition de la branche Famille, qui vise à répondre aux besoins des familles et des collectivités, se concrétise par le dégel des financements du volet jeunesse associé à la signature d'une Convention territoriale globale (CTG), notamment pour accompagner les collectivités qui souhaitent renforcer leur soutien aux formations volontaires d'animateurs et de directeurs via le BAFA et le BAFD.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_19-DE

Ces formations constituent un levier d'engagement citoyen, voire d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes adultes.

Seules les formations théoriques sont éligibles au financement. La subvention annuelle est accordée pour 8 sessions de formation, le montant forfaitaire étant fixé à 350€ par session de formation.

Cette convention est consentie pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Les recettes seront inscrites à l'article 7067 des budgets 2026 à 2030 de la Ville.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 21 octobre 2026,

Considérant l'engagement de la ville de Lanester en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant l'intérêt de développer les formations au BAFA et au BAFD pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2026-2030 entre la Ville de Lanester et la Caisse d'Allocations Familiales pour le soutien aux formations BAFA et BAFD.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★